Convention de l'UNESCO sur la diversitÃ© culturelle

Pourquoi l'AlgÃ©rie est l'un des derniers pays membres Ã ne l'avoir pas ratifiÃ©e. 06.07.2013

Convention de l'UNESCO sur la diversitÃ© culturelle : Pourquoi l'AlgÃ©rie est l'un des derniers pays membres Ã ne l'avoir pas ratifiÃ©e

Par Dr Ammar Kessab. Le Quotidien d'Oran. 06.07.2013

Â« *C'est pour cela [pour dÃ©fendre le droit de notre peuple Ã crÃ©er tout en prÃ©servant son identitÃ© propre] que l'AlgÃ©rie a ratifiÃ© ou signÃ© deux conventions capitales de l'Unesco : celle du patrimoine immatÃ©riel et celle de la diversitÃ© des expressions culturellesÂ»* (Revue Djawhara, nÂ°24, mai 2012, p. 22).

Alors que l'AlgÃ©rie n'a pas encore ratifiÃ© la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversitÃ© des expressions culturelles, c'est en ces termes que la ministre de la Culture a affirmÃ© le contraire. DÃ©sinformation ou ignorance de son secteur ? L'une ou l'autre sont graves.

LÃ n'est pas l'objet de cet article, mais cela prouve en tout cas la confusion que provoque cette convention centrale qui est en train d'opÃ©rer des changements profonds dans les rapports de force en matiÃ¨re d'industries culturelles dans le monde (surtout entre les pays dÃ©veloppÃ©s et les pays en dÃ©veloppement).

Quand on sait que pour profiter des Â«bienfaitsÂ» de cette convention, des pays comme la Tunisie, l'Egypte, l'IndonÃ©sie, l'Afrique du Sud ou encore le Maroc l'ont ratifiÃ©e, et quand on sait aussi que pour Ã©viter son caractÃ¨re contraignant des parties membres de l'UNESCO comme les Etats-Unis, la CorÃ©e du Nord ou encore l'entitÃ© sioniste ne l'ont pas ratifiÃ© pour des raisons comprÃ©hensibles, on se demande qu'elles sont les vrais raisons qui font qu'un pays comme l'AlgÃ©rie a choisi de ne pas ratifier cette convention. Retours sur une ratification inaboutie.

UNE CONVENTION Â«REVOLUTIONNAIREÂ»

La Convention sur la protection et la promotion de la diversitÃ© des expressions culturelles, adoptÃ©e par l'UNESCO en octobre 2005 et entrÃ©e en vigueur en 2007, marque l'ancrage au niveau international de la nouvelle approche de Â«diversitÃ© culturelleÂ» aprÃ¨s l'effondrement du bloc soviÃ©tique.

En effet, alors que jusque-lÃ l'approche en matiÃ¨re de culture, dans plusieurs pays, Ã©tait Ã l'uniformisation (notamment en AlgÃ©rie), la convention de 2005 consacre la diversitÃ© culturelle comme un ciment des nations et une richesse pour le monde.

La protection et la promotion de la diversitÃ© des expressions culturelles doit par consÃ©quent Ãªtre un principe lÃ©gitime Ã intÃ©grer dans les politiques de dÃ©veloppement. Cette convention qui se concentre sur les activitÃ©s, les produits et les services culturels qui vÃ©hiculent la diversitÃ© culturelle, marque un bond historique dans leur traitement juridique. MenacÃ©s dans la diversitÃ© culturelle qu'ils portent par Ã une mondialisation accrue, ces activitÃ©s, services et produits sont dÃ©sormais reconnus comme Ã©tant spÃ©cifiques.

Avec cette reconnaissance historique, la convention de 2005 vient se mettre en opposition avec les accords de libre-Ã©change, surtout ceux relatifs au droit de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui prohibe par exemple les restrictions quantitatives d'importation des biens culturels et artistiques et tout systÃ¨me de quota, et qui peuvent considÃ©rer les aides de l'Etat dans le commerce des biens culturels comme des subventions qui devraient Ãªtre conformes aux conditions posÃ©es par l'accord de l'OMC sur les subventions

et mesures compensatoires. Cet instrument contraignant qui est la convention de 2005 peut donc Ãªtre utilisÃ© comme un Â«jokerÂ» dans des accords commerciaux futurs mais aussi pour remettre en cause des accords dÃ©jÃ existants.

Ainsi, le ministre des Relations internationales du QuÃ©bec, a rÃ©cemment dÃ©clarÃ© que la convention sera citÃ©e pour la premiÃ¨re dans un accord de commerce entre le Canada et l'Union europÃ©enne et que l'exemption culturelle sera complÃ¨te. La France, pour faire valoir sa position sur Â«l'exception culturelle Â»lors des nÃ©gociations trÃ¨s houleuses en cours entre l'Europe et les Etats-Unis, a sorti cette convention pour protÃ©ger ses produits audiovisuels.

Pour se mettre d'accord sur le texte de la convention, il aurait fallu plusieurs mois de tractation au sein de l'UNESCO avant de trouver un terrain d'entente entre les pays membres et adopter le texte final. Les questions de la religion et de l'ethnicitÃ© ont Ã©tÃ© Ã©cartÃ©es et de nombreux pays ont insistÃ© pour parler d'expressions de la diversitÃ© culturelle et non pas de diversitÃ© culturelle tout court.

L'AlgÃ©rie, reprÃ©sentÃ©e par sa dÃ©lÃ©gation Ã l'UNESCO, n'a eu aucun rÃ´le lors des nÃ©gociations, menÃ©es surtout par des pays comme l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Allemagne ou encore le Canada.

La Convention de l'UNESCO sur la diversitÃ© des expressions culturelles a reÃ§u Ã ce jour l'adhÃ©sion de 129 Etats dont le Nigeria, la Chine, la Jordanie, le Qatar ou encore, la derniÃ¨re en date (le 4 juin 2013), celle du Maroc. Ce dernier a mis du temps pour adhÃ©rer Ã cette convention Ã cause des pressions faites par les Etats-Unis avec lequel il a un accord de libre Ã©change qui ne reconnaissent pas le caractÃ¨re spÃ©cifique du produit culturel. C'est sous la pression de sa sociÃ©tÃ© civile que le gouvernement Marocain a ratifiÃ© la convention.

UNE EXCEPTION ALGERIENNE !

L'AlgÃ©rie est donc parmi les derniers pays membres de l'UNESCO qui n'a pas encore ratifiÃ© la convention de 2005, avec les Etats-Unis, la BiÃ©lorussie, la Birmanie ou encore l'entitÃ© sioniste. Pourtant, par DÃ©cret prÃ©sidentiel nÂ° 09-270 datÃ© du 30 aoÃ»t 2009, la dÃ©cision a Ã©tÃ© prise au plus haut niveau de l'Etat pour la ratifier, sauf que la procÃ©dure dictÃ©e par l'UNESCO n'a jamais Ã©tÃ© accomplie Ã ce jour.

L'on sait que la procÃ©dure de ratification des textes internationaux en AlgÃ©rie est complÃ©tement administrative et n'a aucune dimension sociÃ©tale. La procÃ©dure, qui exclue l'AssemblÃ© nationale, se dÃ©roule en vase clos au sein de l'exÃ©cutif, entre les services de la prÃ©sidence de la RÃ©publique, de la chefferie du gouvernement, du ministÃ¨re concernÃ© et de quelques hauts fonctionnaires.

Si la dÃ©lÃ©gation AlgÃ©rienne Ã l'UNESCO explique que c'est la lenteur de cette procÃ©dure administrative qui retarde la ratification de cette convention phare, nous pensons que des parties intervenantes lors de cette procÃ©dure bloquent cette ratification quelque part. Trois hypothÃ¨ses sont plausibles.

La premiÃ¨re hypothÃ¨se concerne le ministÃ¨re de la Culture. MÃªme si, Ã premier abord, la Convention sur la protection et la promotion des expressions de la diversitÃ© culturelle peut paraitre comme bÃ©nÃ©ficiant Ã la stratÃ©gie hÃ©gÃ©moniste qu'il entreprend depuis une dizaine d'annÃ©e, en ce sens oÃ¹ la convention de 2005 appelle Ã renforcer l'intervention de l'Etat dans le secteur culturel pour une sorte de protectionnisme culturel, elle contraint nÃ©anmoins la Partie Ã Â«fournir aux industries culturelles nationales indÃ©pendantes et aux activitÃ©s du secteur informel un accÃ¨s vÃ©ritable aux moyens de production, de diffusion et de distribution d'activitÃ©s, biens et services culturelsÂ». Elle contraint aussi le pays qui l'a ratifie Ã reconnaitre Â«le rÃ´le fondamental de la sociÃ©tÃ© civile dans la protection et la promotion de la diversitÃ© des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la

sociÃ©tÃ© civile Ã leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la prÃ©sente Convention.Â»

Or, le secteur culturel indÃ©pendant (associations culturelles et artistiques surtout) continue Ã Ãªtre considÃ©rÃ© par le ministÃ¨re de la Culture comme un ennemi qu'il faut combattre Ã tout prix. Le secteur privÃ© pour sa part, a de grandes difficultÃ©s Ã Ã©marger car trÃ¨s critiquÃ© et est considÃ©rÃ© comme un secteur qui a Â«Ã©chouÃ© Â» dans la gestion d'un secteur dans lequel il n'a jamais eu de place pour entreprendre. Ainsi, ratifier cette convention c'est, pour le ministÃ¨re de la Culture, se mettre des bÃ¢tons dans les roues et freiner une stratÃ©gie hÃ©gÃ©moniste sans commune mesure qui porte gravement atteinte Ã la libertÃ© d'expression artistique et d'action culturelle.

La deuxiÃ¨me hypothÃ¨se concerne les nÃ©gociateurs cÃ´tÃ© AlgÃ©rien avec l'OMC. En nÃ©gociation avec cette organisation trÃ¨s puissante depuis plusieurs annÃ©es, le gouvernement AlgÃ©rien n'arrive toujours pas Ã rÃ©aliser les critÃ¨res d'accÃ¨s Ã cette organisation Ã laquelle le Maroc et la Tunisie ont pu accÃ©der depuis dÃ©jÃ 18 ans. Ratifier la convention de 2005 peut constituer un frein supplÃ©mentaire Ã l'adhÃ©sion de l'AlgÃ©rie Ã l'OMC, car rappelant le, le droit de cette organisation interdit les discriminations de traitement Ã raison de l'origine des produits.

Pour finir, la troisiÃ¨me hypothÃ¨se concerne les cadres de tendance conservatrice installÃ©s au plus haut sommet de l'Etat. La diversitÃ© culturelle constitue pour plusieurs d'entre eux un danger qu'il faut combattre, car elle remet en cause l'unitÃ© nationale. En effet, beaucoup considÃ¨re cette convention comme un outil de domination, et pensent Ã tort, qu'en l'adoptant, le pays va ouvrir les portes Ã la division et aux conflits culturels.

Conclusion

Alors que des enjeux majeurs se jouent actuellement autour d'une convention qui attire toutes les attentions et qui mobilisent beaucoup de forces Ã travers le monde (Fonds international pour la diversitÃ© culturelle, Coalition internationale pour la diversitÃ© culturelle, U40, etc.), l'AlgÃ©rie continue Ã Ãªtre en dehors de ces transformations, en marge de l'histoire, sans jouer un rÃ´le aucun. Alors qu'une premiÃ¨re volontÃ© de ratification a Ã©tÃ© affichÃ©e en publiant le dÃ©cret prÃ©sidentiel nÂ° 09-270, la procÃ©dure de ratification a Ã©tÃ© bloquÃ©e par ceux dont la convention pose un problÃ¨me. Quelle que soit l'hypothÃ¨se la plus plausible parmi les trois que nous avions Ã©voquÃ©es dans le but de dÃ©terminer Ã quel niveau le blocage s'opÃ¨re, le plus important, Ã notre sens, c'est d'ouvrir le dÃ©bat sur cette convention importante, et sur la problÃ©matique qu'elle pose d'une maniÃ¨re plus gÃ©nÃ©rale. Alors que, dans plusieurs pays, la sociÃ©tÃ© civile est Ã l'avant-garde dans l'animation du dÃ©bat sur la convention de 2005, en AlgÃ©rie, elle est complÃ©tement absente, mais ce constat n'est guÃ¨re Ã©tonnant quand on sait que cette sociÃ©tÃ© civile a Ã©tÃ© dÃ©cimÃ©e par une dÃ©cennie de mesures antidÃ©mocratiques qui limitent la libertÃ© d'organisation et d'entreprenariat dans le secteur culturel et artistique.

Ce qui est sÃ»r en tous les cas, c'est que sans pressions de la sociÃ©tÃ© civile, il sera difficile de faire avancer les choses pour une ratification effective qui profitera la diversitÃ© culturelle de notre pays.

Dr Ammar Kessab

Posté par : alger-culture, le July 07 2013 11:40:43